

aquitaine ● 3

bordeaux • bayonne •
pau • périgueux • agen •
mont de marsan • dax

Compte rendu de l'instance de proximité Janvier 2024



Pour la direction : Fabrice Goll (Directeur Régional Nouvelle-Aquitaine), Jean-Michel François (DRH Nouvelle-Aquitaine), Nelly Chevrier en visio (Directrice Déléguée aux Moyens et à la Performance Opérationnelle) , Steve Labade en visio (pilotage social), Hadidja Issihaka (IRH), Franck Weil (chef de centre par intérim), Alexandre Berne (Chef de centre adjoint), et Jean François Karpinski, (DAC, Délégué Antennes et Contenus).

Pour les élus : Sabrina Corrieri, Sandrine Papin, Boris Chague, Nicolas Guérin, et Alexis Dumoulin.

Point 1 : Absentéisme

Steve Labade a présenté le baromètre absentéisme.

Étant donné que les élus avaient quitté le comité de pilotage lors de la réunion du mois d'octobre, ils n'avaient pas demandé le point absentéisme, mais la direction a quand même souhaité le mettre à l'ordre du jour.

Les élus n'ont pas commenté le baromètre absentéisme, et ont rappelé que leur position était toujours la même que lors de l'instance précédente.

Pour rappel, voici la réponse écrite faite à la direction par les RP d'Aquitaine lors de la dernière instance en décembre 2023 :

“Après avoir vainement tenté pendant plus de 2 ans de faire vivre le plan d'action sur l'absentéisme, nous, RP d'Aquitaine avons été contraints de quitter la procédure. Nous l'avons fait savoir dans une résolution votée unanimement et dans un tract intersyndical diffusé à l'échelle du réseau ([Absentéisme à Bordeaux - fin de la mascarade du Comité de Pilotage](#)). Nous estimons que nous n'avons donc pas à nous exprimer sur une convention que l'entreprise voudrait ou non signer avec l'Aract. De plus, cette convention date du début de l'année 2023, et elle ne nous a jusqu'ici jamais été soumise. Même si nous ne sommes pas impliqués directement dans cette procédure, l'absentéisme reste évidemment dans nos prérogatives et nous traiterons en IP tout ce qui a trait à ce sujet, y compris toute démarche de la direction en relation avec une entreprise prestataire.”

Point 2: Formation

Présentation du plan de développement des compétences (PDC)

Le plan de développement des compétences (PDC) est présenté par Hadidja Issihaka (IRH).

Il est établi suite à une rencontre entre les ressources humaines et les managers qui font remonter les besoins en formation des collaborateurs qui ont été exprimés lors des entretiens individuels.

Le PDC est réparti en 5 catégories:

- Information, programmes, et numérique.
- Innovation et technologies.
- Prévention des risques, Santé et QVT.
- Management, compétences transversales.
- Gestion d'entreprise.

Le budget prévisionnel du projet de développement des compétences 2024 en Aquitaine est de 106 223 € pour 133 stagiaires prévus (Pour info : un stagiaire ne représente pas une personne, car un collaborateur peut effectuer plusieurs stages), pour un total de 2436 heures de formation prévues.

Les élus ont souligné que les tranches d'âge/genres/métiers (journalistes / PTA) des collaborateurs formés n'étaient pas indiquées, la direction a répondu que cette information sera dans les bilans.

Concernant open média, les élus ont demandé si les CDD seraient formés, la direction a répondu “oui”.

Le chef de centre adjoint a indiqué qu'une série de journaux à blanc sont prévus pour la fin du mois de mars.

Les élus ont également souligné le fait qu'il y avait beaucoup de formation métier, notamment pour les journalistes, et que c'est une bonne chose, mais ils ont également exprimé le fait qu'au regard du plan de formation, il y a une impression de déséquilibre entre les journalistes et les PTA.

Concernant les formations “gestes et postures” demandées par les élus, notamment pour les JRI, l'IRH a indiqué que celles-ci avaient commencé, et qu'elles étaient suivies en priorité par les journalistes identifiés par retour d'entretien, en fonction de la santé, l'âge, etc...

Les élus ont demandé que d'autres métiers notamment PTA, comme les OPS, les éclairagistes, les OPV, etc... puissent également effectuer cette formation.

Point 3 : TEMPO / ICI : application du protocole de levée du préavis de grève en Aquitaine

- Assurer le déploiement éditorial d'éditions régionales de qualité : Organisation des tranches éditoriales Ici 12/13 et Ici 19/20
- Conforter/renforcer les moyens nécessaires au fonctionnement des rédactions régionales, renforcement du vivier des scriptes
- Mieux prendre en compte la répartition de la charge de travail : Quelle méthodologie de la direction du réseau ?
- Semaine à 4 jours : mise en place des réunions de service métier par métier.
- Négociations au service des scriptes

Le directeur régional a indiqué aux élus que la méthodologie allait être présentée le lendemain de l'instance de proximité. Il a également indiqué que l'antenne d'Aquitaine faisait partie des cinq antennes tests dans lesquelles allait être mise en place cette méthodologie.

C'est la Directrice déléguée aux Moyens et à la Performance Opérationnelle, Nelly Chevrier qui présente aux élus quelle va être la chronologie et le déroulement de cette méthodologie.

Pour instruire le sujet du travail sur 4 jours, l'idée est de travailler sur les sept métiers les plus impactés par la mise à l'antenne de tempo (Scriptes, Vidéo, Cadres Technique, présentateurs, rédacteur en chef adjoint, , responsables d'édition, chef d'édition), et la méthode proposée dans les cinq antennes test va se dérouler en plusieurs étapes.

Tout d'abord, il y aura un questionnaire/sondage du collectif, puis des réunions en local seront organisées avec les directeurs régionaux, les rédacteurs en chef, ainsi qu'un responsable financier, un représentant de proximité, et des représentants des organisations syndicales signataires du protocole de sortie de grève.

Le but étant de collecter les données sur les activités, la planification, et la faisabilité économique/financière de la semaine de quatre jours.

Ensuite, il sera proposé de réfléchir à comment mettre en place l'organisation de travail sur quatre jours.

Et enfin les propositions seront remontées en central pour validation.

Concernant la temporalité de ce processus, il devrait se dérouler sur un mois, à un mois et demi, pour une décision fin février.

Les élus ont fait part de leur étonnement concernant le fait que les calculs d'ETP n'ont pas déjà été faits.

La Directrice déléguée aux Moyens et à la Performance Opérationnelle a répondu que ce qui a été fait *"c'était un modèle de planification mais sans passage à quatre jours"*.

L'activité sera cette fois modélisée pour une semaine à quatre jours.

Les RP sont tout de même surpris que cela n'ait pas encore été fait, et ont le sentiment d'un retour à *« avant la mise en place de tempo »*.

Le directeur régional a indiqué que l'on est dans deux temporalités différentes, et que ce nouveau processus va au-delà du travail effectué avec les scriptes.

Les élus ont également demandé si la réflexion pourrait s'étendre à d'autres métiers impactés comme les OPS, les OPV, etc.

La Directrice déléguée aux Moyens et à la Performance Opérationnelle a répondu que ça pouvait évoluer, et elle a également indiqué qu'il fallait observer la méthodologie sur un nombre de métiers donnés, pour pouvoir ensuite la dérouler sur d'autres métiers, et dans d'autres antennes.

Les élus ont souhaité revenir sur la situation particulière du métier de scriptes, avec notamment la demande d'avoir deux scriptes par jour, sept jours sur sept, comme dans d'autres régions.

Le directeur régional a répondu que le fonctionnement de la semaine n'est pas le même que celui du week-end.

Concernant le métier de scripte, les RP ont expliqué à la direction qu'il serait souhaitable d'apporter une attention particulière à ce métier que l'on ne connaît pas vraiment.

Les élus ont donc proposé à la direction une immersion/observation conjointe afin de mieux connaître le quotidien de ces salariés, et d'être conscient des différentes tâches qu'ils ont à effectuer tous les jours.

Le directeur régional et le chef de centre ont répondu favorablement à cette demande d'observations conjointe.

Le directeur régional a également indiqué que deux scriptes ont été formées, et qu'elles sont actuellement en immersion, elles doivent ensuite faire une autre région, et enfin passer un jury.

Point 4 : Projet de déménagement du site de Bordeaux

Projet déménagement site de Bordeaux

Jérôme Bourdy (Responsable IMG) indique aux élus qu'il n'y a pour l'instant pas d'avancée depuis le CSE, et qu'aujourd'hui rien n'est fait.

Il apporte également les éléments suivants:

Le site sur lequel France Télévisions se positionne fait au total 16 000 m², dont 6100 m² serait prévu pour FTV.

Le bâtiment sera à rénover, seule l'enveloppe va rester. Il y aurait une quarantaine de places de parking, ce qui devrait être suffisant pour les véhicules techniques.

Le bâtiment devrait accueillir France Télévisions, Radio France, l'INA, ainsi que la Fabrique.

Les offres seront produites au 15 janvier, et la négociation devrait se dérouler entre mi-janvier et mi-mars, et les offres seront fermes à la mi-mars.

Si France Télévisions est retenue, un déménagement est envisageable à l'horizon 2028.

Les élus ont demandé s'ils pouvaient avoir les documents concernant ce projet de déménagement.

Le responsable IMG a répondu qu'il allait leur envoyer les documents après l'instance.

Le directeur régional a indiqué que le site est très bien placé, mais que cela ne fait pas tout, et il a également précisé que pour l'instant, il y a une enquête du CSE, et "on est au début du processus".

Point 5 : JO 2024 Impact organisation Aquitaine

- Après les déclarations dans la presse du directeur des sports de FTV sur la "privatisation" des antennes de France 2 et France 3 pendant les jeux olympiques et la publication par le gouvernement d'un décret permettant de suspendre le repos hebdomadaire durant cette période.
- Quelles conséquences en Aquitaine (planification, prise de congés, repos hebdomadaire, fabrication de produits et émissions, diffusion des JT, etc...) ?

Le directeur régional a indiqué que les JT devraient être raccourcis à 15 minutes, et, "ce qui est sûr, c'est qu'à part les JO et les JT, il n'y aura rien d'autre".

Il a précisé également que cette période serait une période très très basse activité.

Le Délégué Antennes et Contenus ajoute qu'il y a une communication qui a été faite et qui encourage la prise de congé à cette période.

Le directeur régional a également dit aux élus qu'il souhaitait qu'il y ait une édition spéciale entre les locales de Bayonne et de Pau lors du passage de la flamme olympique la semaine du 20 mai.

Point 6 : RH

- Organisation des services RH et technique pendant l'absence du DRH et du chef de centre, notamment pour la tenue des entretiens annuels.

Concernant l'organisation des services RH, le directeur régional a indiqué que le DRH était revenu (Depuis, il est à nouveau absent).

Concernant l'absence du chef de centre, le directeur régional a demandé à Franck Weil d'assurer l'intérim.

Il a indiqué que les entretiens annuels seront partagés entre le chef de centre, et le chef de centre adjoint, et pour les techniciens en locales, les entretiens seront faits par le rédacteur en chef de la locale, et le chef de Centre, ou le chef de centre adjoint si les salariés sont d'accord pour que les entretiens se déroulent avec les deux.

- Une prime exceptionnelle a été octroyée à certains salariés sur la paie de décembre : à quoi correspond-elle ? Combien de salariés en ont bénéficié, sur quels critères, quelle était l'enveloppe et la hauteur des montants distribués ?

Le directeur des ressources humaines a expliqué aux élus que la prime était déterminée selon des critères qui récompensent l'investissement des salariés, et elle est à la discrétion des chefs de service.

Cette prime peut être au minimum de 200 €, et ne dépasse pas 1000 €, elle existait déjà, mais c'est la première fois que cela se fait hors parisi.

Les élus ont souligné le manque de transparence par rapport à ses primes, comme pour les parisiens.

Postes pourvus et à pourvoir en Aquitaine

Le directeur des ressources humaines annonce que le poste de chef monteur à Périgueux a été pourvu, et qu'un poste de chef d'équipement et un poste d'organisateur d'activités sont à pourvoir.

Point 7 : (non prévu à l'ordre du jour) Alerte à la bombe

Le directeur régional est revenu sur l'alerte à la bombe dont le site de Bordeaux a été victime, il a indiqué, que si cela se reproduit, il n'y a pas de consignes définies, et l'évacuation n'est pas systématique, *"il faut mesurer le degré de danger, et en fonction du degré de danger on n'évacuera pas toujours"*.

Il a ajouté que la décision d'évacuer est prise avec les forces de l'ordre, et que *"si la police nous dit de le faire, on le fera"*.

Prochaine réunion de l'instance le 7 février 2024.

D'ici là, **n'hésitez pas à nous joindre pour plus de précisions et d'éventuelles questions.**

Vos élus FO de proximité : **Hervé Morin & Alexis Dumoulin**